

## AVIS DE MODIFICATION APPORTÉE AUX EXIGENCES DU PROGRAMME DE CERTIFICATION ISO/IEC 27001

Date

2023-06-05

Mise à jour du programme de certification ISO/IEC 27001 en référence à la norme ISO/IEC 27001 :2022

Le présent avis a pour but de vous informer de la mise à jour du programme de certification ISO/IEC 27001 qui est maintenant offert en référence à la norme ISO/IEC 27001:2022 et des modalités entourant la période de transition accordée aux organisations pour se conformer aux nouvelles exigences.

Les modalités qui entourent cette période de transition sont les suivantes.

- À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, toute nouvelle demande de certification sera traitée dans le cadre des nouvelles exigences du programme de certification.
- Les organisations qui détiennent un certificat de conformité ou qui ont un dossier ouvert au BNQ n'ont pas à faire de nouvelle demande.
- À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, les audits du BNQ prévus pourront être effectués en fonction des nouvelles exigences du programme de certification, et le BNQ délivrera les certificats de conformité en relation avec l'édition 2022 de la norme au fur et à mesure que les organisations démontreront qu'ils respectent les exigences de ce programme.
- La mise à jour du certificat de conformité détenu par l'organisation en fonction des nouvelles exigences du programme de certification permettra sa continuité. La date d'expiration du certificat modifié sera identique à la date d'expiration du certificat que détenait l'organisation en relation avec l'édition 2013 de la norme.
- Le **1<sup>er</sup> octobre 2025** est cependant la date limite pour que les organisations détenant un certificat en relation avec l'édition 2013 de la norme ISO/IEC 27001 démontrent qu'ils respectent les nouvelles exigences du programme de certification.
- À compter du **1<sup>er</sup> octobre 2025**, le BNQ retirera tous les certificats de conformité valides en relation avec l'édition 2013 de la norme. Les organisations désirant poursuivre la certification devront faire une nouvelle demande auprès du BNQ, et des frais d'ouverture de dossier seront alors exigés.

Personne avec qui communiquer pour de plus amples renseignements :

Donald Chébékoué  
Bureau de normalisation du Québec (BNQ)  
Tél. : 418 652-2238, poste 2374  
Courriel : [donald.chebekoue@bnq.qc.ca](mailto:donald.chebekoue@bnq.qc.ca)